

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 4 juin 2019, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

**SONT PRÉSENTS :**

---

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

**ABSENCE (S) :**

---

Renée Thiboutot

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

---

Isabelle D'Amours, directrice générale et greffière  
David Poirier, directeur de l'urbanisme

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 2019-144*

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec ajout des points suivants : 12.1 Motion de félicitations et 12.2 Échelle salariale du personnel professionnel et cadre.

**2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019**

*Résolution no 2019-145*

Le procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2019 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté avec la modification suivante au point 13, paragraphe 1 :

*Monsieur Néré Théberge manifeste son insatisfaction quant à la façon dont sa plainte, concernant un drain gelé dans la rue ayant causé des dommages à sa voiture, a été traitée.*

**3. CORRESPONDANCE**

**3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons**

*Résolution no 2019-146*

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver les demandes suivantes :

- Prêt d'équipement : Club aéronautique d'Abitibi-Ouest (barrière métal, cônes et poubelles), Relais pour la vie (camion échelle, balai piste de marche, barrières, cônes et dossards, municipalité de Chazel (20 nappes à carreaux), municipalité de Macamic (foyer extérieur), Commission scolaire du Lac-Abitibi (8 cubes de scène et 2 chapiteaux); UQAT (Contribution tournoi de golf), Tournoi de softball 28 au 30 juin 2019 (projet pilote 1 an avec protocole d'entente), Challenge Hecla (contribution tournoi de golf).

#### **4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

##### **4.1 Acceptation de l'offre de service de PG Solutions pour le portail Voilà et le module Qualité des services**

*Résolution no 2019-147*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter l'offre de service de PG Solutions pour le portail Voilà au montant de 6 310 \$ et le module Qualité des services au montant de 10 265 \$.

##### **4.2 Fin du contrat de service CIB au 31 décembre 2019**

*Résolution no 2019-148*

ATTENDU QUE la plateforme de gestion des infractions de CIB ne suffit plus aux besoins de la Ville de La Sarre;

ATTENDU QU'une nouvelle solution est en cours d'implantation;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De mettre fin au contrat de service avec CIB en date du 31 décembre 2019.

##### **4.3 Achat de mobilier de bureau**

*Résolution no 2019-149*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser l'achat de mobilier financé à même le surplus non affecté d'un montant maximal de 55 000 \$.

##### **4.4 Acceptation de l'offre de service de CIA Informatique pour l'impartition d'un technicien jusqu'au 31 décembre 2019**

*Résolution no 2019-150*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre nécessite les services d'un technicien informatique;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter l'entente de principe entre Ville de La Sarre et CIA Informatique pour l'impartition d'un technicien informatique à raison de 2 demi-journées par semaine, jusqu'au 31 décembre 2019, pour un taux mensuel de 2 730 \$ plus taxes applicables.

## 5. TRÉSORERIE

### 5.1 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation

#### *Résolution no 2019-151*

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de La Sarre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 809 000 \$ qui sera réalisé le 11 juin 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
07 2004	508 300 \$
03 2012	300 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012, la Ville de La Sarre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre avait le 10 juin 2019, un emprunt au montant de 809 000 \$, sur un emprunt original de 1 718 300 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012;

ATTENDU QUE, en date du 10 juin 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 11 juin 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	65 000 \$	
2021.	67 200 \$	
2022.	69 100 \$	
2023.	71 400 \$	
2024.	73 700 \$	(à payer en 2024)
2024.	462 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission

subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 11 juin 2019, le terme original des règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012 soit prolongé de 1 jour.

## 5.2 Résolution d'adjudication

*Résolution no 2019-152*

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, en date du du 11 juin 2019, au montant de 809 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

### 1 BANQUE ROYALE DU CANADA

65 000 \$	2,60000 %	2020
67 200 \$	2,60000 %	2021
69 100 \$	2,60000 %	2022
71 400 \$	2,60000 %	2023
536 300 \$	2,60000 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,60000 %	

### 2 CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI OUEST

65 000 \$	2,62900 %	2020
67 200 \$	2,62900 %	2021
69 100 \$	2,62900 %	2022
71 400 \$	2,62900 %	2023
536 300 \$	2,62900 %	2024
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,62900 %	

### 3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 000 \$	2,15000 %	2020
67 200 \$	2,15000 %	2021
69 100 \$	2,20000 %	2022
71 400 \$	2,25000 %	2023
536 300 \$	2,40000 %	2024
Prix : 98,56400	Coût réel : 2,72796 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de La Sarre accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 juin 2019 au montant de 809 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 07-2004 et 03-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **5.3 Liste des comptes à payer**

*Résolution no 2019-153*

Il est proposé par Monsieur Sébastien Bélisle, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mai 2019, au montant de 1 219 844,95 \$.

## **6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES**

### **6.1 Nomination d'une commis-comptable**

*Résolution no 2019-154*

ATTENDU QUE le Service de trésorerie a un poste à combler dû à un départ à la retraite;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De nommer Madame Nadia Corbeil à titre de commis comptable.

### **6.2 Abolition du poste d'agente de développement culturel**

*Résolution no 2019-155*

CONSIDÉRANT que la Commission des loisirs de La Sarre inc. a cessé ses activités et que ses employés cadres et permanents ont été transférés à la Ville de La Sarre en date du 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette intégration des employés a requis une restructuration;

CONSIDÉRANT la coupure de la subvention du CALQ en juin 2018;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'abolir le poste d'agente de développement culturel en date du 7 mai 2019.

### **6.3 Nomination au poste de technicienne en documentation - poste relève**

*Résolution no 2019-156*

CONSIDÉRANT l'abolition du poste d'agente de développement culturel;

CONSIDÉRANT le plan d'effectif du Service de la culture, du patrimoine et du tourisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

De nommer Madame Sophie Ouellet au poste relève technicienne en documentation à la bibliothèque municipale Richelieu de La Sarre, et ce, dès le 7 mai 2019.

### **6.4 Embauche des étudiants - été 2019**

*Résolution no 2019-157*

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services d'étudiants pour l'été 2019;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à l'embauche des étudiants suivants pour la période estivale 2019 :

Parc, espaces verts, fleurs et plates-bandes : Frédéric Marcotte, Yannick Bergeron, Antoine Langevin, Emrick Fortin, Ethan Leclerc, Coralie Bélanger

Camp de jour : Raphaëlle Gilbert, Kassiopée Morin, Mariane Veilleux-Gilbert, Amélie Fontaine, Rebecca Dinneen, Gabrielle Matte, Méganne Gauthier

Travaux publics : Antony Joseph

Culture, patrimoine et tourisme : Laurence Pronovost

Urbanisme et développement : Rosalie Lapierre

## **6.5 Nomination d'une artiste invitée à la promotion culturelle et touristique territoriale - contrat pour la période estivale 2019**

*Résolution no 2019-158*

ATTENDU l'entente de développement culturel avec la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU les besoins territoriaux et l'importance de la promotion touristique et culturelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver la nomination de Mme Sophie Royer à titre d'artiste invitée à la promotion culturelle et touristique territoriale - contrat pour la période estivale 2019.

## **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - Règlement modifiant le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels**

ATTENDU le projet de règlement modifiant le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels;

AVIS DE MOTION est donné que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera adopté le règlement modifiant le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels.

### **7.2 ADOPTION second projet de règlement amendant le règlement de zonage afin d'ajouter un usage autorisé dans la zone IA-9**

*Résolution no 2019-159*

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire amender le règlement de zonage présentement en vigueur, afin de permettre l'usage 26, soit « entreprise de récupération avec entreposage extérieur »;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le second projet de règlement amendant le règlement de zonage afin d'ajouter un usage autorisé dans la zone IA-9 avec le remplacement de la note 8 à l'article 2 :

*Note 8 : Toute opération d'un recycleur visible à partir de la route ou d'une propriété résidentielle doit être entourée d'une clôture ornementale opaque d'une hauteur minimale de 3,6 mètres.*

### **7.3 Politique de vente de terrains rue Aubé**

*Résolution no 2019-160*

ATTENDU le nouveau développement de maisons unimodulaires sur la rue Aubé;

ATTENDU QUE la Ville désire communiquer de façon claire et concise l'ensemble des conditions, procédures et modalités de vente des terrains;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'adopter la Politique de vente des terrains de la rue Aubé effective pour l'année 2019.

### **7.4 Vente d'une partie du lot 6 187 470**

*Résolution no 2019-161*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Sébastien Bélisle, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'autoriser la vente d'une partie du lot 6 187 470, d'une superficie de 187,68 m<sup>2</sup>, à M. Sébastien Thériault pour un montant de 0,60 \$/pi<sup>2</sup>;

D'autoriser la directrice générale et greffière, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

### **7.5 Servitude et promesse de servitude à intervenir pour lot 3 541 512**

*Résolution no 2019-162*

ATTENDU le projet d'acte de servitude et de promesse de servitude à intervenir entre la Ville de La Sarre et M. Léandre Audet pour des parcelles des lots 3 541 512 et 3 541 468;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'entériner ledit contrat de servitude sur le lot 3 541 512 et de promesse de servitude sur le lot 3 541 468;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document nécessaire à la présente.

### **7.6 Demande de modification de façade secteur PIIA : 79, 5e Avenue Est**

*Résolution no 2019-163*

ATTENDU la demande de modification dans le secteur PIIA au 79, 5<sup>e</sup> Avenue Est;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'accepter cette demande de modification de façade.

**7.7 Demande de permis d'affichage secteur PIIA : 104, 5e Avenue Est**  
*Résolution no 2019-164*

ATTENDU la demande de permis d'affichage dans le secteur PIIA au 104, 5<sup>e</sup> Avenue Est;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande d'affichage.

**7.8 Rapport des permis de construction/rénovation**

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de mai 2019. Ceux-ci sont au nombre de 70 pour des travaux d'une valeur de 1 251 289 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 3 466 \$.

**8. TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Approbation de la soumission : Réfection de rues et avenues - périmètre urbain - projet 2019-04**

*Résolution no 2019-165*

ATTENDU QU'un appel d'offres a été publié pour la réfection de rues et avenues dans le périmètre urbain;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

<b>N° Soumissionnaires</b>	<b>Montant (excluant les taxes applicables)</b>
1. TEM Entrepreneur Général	1 561 978,21 \$
2. UBIC Construction inc.	1 691 915,30 \$
3. Galarneau Entrepreneur Général inc.	1 752 809,90 \$
4. CML Entrepreneur général inc.	2 068 386,09 \$

ATTENDU QUE la vérification et l'analyse de la plus basse soumission par la firme Stantec ont révélé que cette dernière est conforme au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt a été obtenu pour ce projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter la soumission la plus basse, soit celle de TEM Entrepreneur général, pour un montant de 1 561 978,21 \$ taxes applicables en sus.

**8.2 Dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAV)**

*Résolution no 2019-166*

ATTENDU le dépôt d'un projet qui consiste au rechargement en MG 20 de deux parties du chemin du 10<sup>e</sup> et du 1<sup>er</sup> Rang Ouest de La Sarre. Les travaux débuteront du chaînage 0+000 à 0+670 et du chaînage 2+260 à 3+000 pour un total de 1410 mètres de longueur. Coût de la demande : 16 500 \$;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter le dépôt du projet dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAV).

### **8.3 Achat de matériel pour traverse 4<sup>e</sup> Avenue**

*Résolution no 2019-167*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser l'achat de matériel pour une traverse sur la 4<sup>e</sup> Avenue, financé à même le fonds de roulement d'un montant maximal de 20 000 \$

## **9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 Achat de mobilier pour parcs et espaces verts**

*Résolution no 2019-168*

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser l'achat de mobilier pour parcs et espaces verts, financé à même le fonds de roulement d'un montant maximal de 10 000 \$.

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

### **12.1 Sécurité civile**

MOTION DE FÉLICITATIONS est adressée par le maire à l'équipe de sécurité civile ainsi qu'aux partenaires qui ont participé à l'exercice de sécurité civile qui s'est tenu le 31 mai dernier. Désormais, la population peut compter sur des responsables de mission prêts à agir en cas d'événements d'exception.

### **12.2 Échelle salariale**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter l'échelle salariale du personnel professionnel et cadre.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Monsieur Alexandre Paquette veut connaître nos intentions à l'égard de l'appel d'offres sur les travaux à réaliser sur la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest. Puisque l'application de la nouvelle norme 2017 s'applique, quelle sera la différence de prix pour l'asphaltage de ces rues. La directrice générale répond que la rencontre de démarrage se tiendra la semaine prochaine et que la question sera posée à l'entrepreneur.

Monsieur Alain Paquette souhaite connaître la raison pour laquelle nos festivités terminent à 1 h. La directrice générale répond qu'après discussion avec la Sûreté du Québec, nous avons convenu qu'une telle pratique contribue fortement à réduire le nombre de méfaits, le tapage nocturne, le vandalisme et autres débordements dans la ville.

Monsieur Jean-Baptiste Fournier veut savoir si les entreprises de recyclage de métal sont soumises aux mêmes normes de réhabilitation après la fermeture du site que les mines. Le directeur de l'urbanisme, David Poirier, dit ne pas connaître l'information, mais que le

ministère de l'Environnement serait en mesure d'y répondre.

Madame Tania Allard souligne l'importance de la piscine comme infrastructure. Selon elle, elle n'est pas assez accessible à la population. Monsieur Dubé explique que cette infrastructure appartient à la Commission scolaire du Lac-Abitibi et que la Ville travaille présentement sur la refonte des protocoles d'entente. La directrice générale ajoute qu'il y a un défi important au niveau des sauveteurs et invite madame Allard à faire partie de la solution.

Madame Lorraine Carbonneau demande ce qui arrivera avec les deux immeubles à logement gris, à l'entrée sud de la ville. La directrice générale mentionne qu'un avis juridique a été demandé et qu'elle vient de le recevoir. Le conseil en prendra connaissance et verra à prendre les actions nécessaires.

Monsieur Jacques Chabot veut savoir pourquoi la Fête nationale se déroule à l'intérieur de l'aréna Nicol Auto cette année. La directrice générale explique qu'en raison de la température froide de l'an passé et la décision d'offrir un spectacle professionnel, les sommes investies profiteront à un plus grand nombre de personnes.

Monsieur Alexis Lapierre souhaite savoir si la Ville de La Sarre prendra position face à l'usage du plastique comme le font plusieurs villes. Le conseiller, M. Sébastien Bélisle, lui répond que des discussions ont débuté en ce sens au conseil.

Yves Dubé  
Maire

Isabelle D'Amours  
Directrice générale et greffière